/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-186 du 12 Mai 1988

portant nomination du Lieutenant-Colonel Christophe TCHIBOZO en qualité de Chef d'Etat-Major des Forces de Sécurité Publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-52 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin,

VU l'ordonnance N° 75-21du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la Structure des Ministères

VU le décret N° 85-43 du 11 Février 1985 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense et des Forces Armées Populaires,

VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 3 Mai 1988,

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du Mercredi 4 Mai 1988,

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Lieutenant-Colonel Christophe TCHIBOZO est nommé Chef d'Etat-Major des Forces de Sécurité Publique au Ministère de la Défense et des Forces Armées Populaires.

.../...

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 12 Mai 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Barnabé BIDOUZO

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 ANR 2 CPC 2 PPC 1 SPD-AGCONB-DCSI CAB/MIL 4 EMG/FAP 2 EM/FSP 4 DSI 2 BN-DCOF-DSDV-DTCP-DI 10 MDF P 4 AUTRES MINISTERES 14 DGPE/MTAS 4 DLC-INSAE-BCP-DPE 4 ONEPI/ANIC 1 BN-DAN 2 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1 JORPB 1.-